



Télé-Québec

Montréal, le 16 février 2016

PAR LA POSTE ET PAR COURRIEL

OBJET : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Par la présente nous répondons à votre lettre dans laquelle vous nous demandez les informations suivantes : « *Les procès-verbaux des meetings du conseil d'administration de la société de télédiffusion du Québec pour l'année 2014 et 2015 et 2016.* ».

Votre demande a été traitée en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, LRQ, c A-2.1 (« Loi sur l'accès »), à laquelle Télé-Québec est assujettie.

Nous avons identifié les documents qui correspondent à votre demande et nous accueillons votre demande d'accès. Vous trouverez copie de ces documents jointe à la présente.

Nous ne pouvons vous donner accès à toute l'information contenue dans les documents demandés en raison des motifs suivants :

- Il y a des renseignements dont la divulgation serait préjudiciable (article 21 de la Loi sur l'accès);
- Il y a des renseignements financiers et/ou commerciaux qui appartiennent à Télé-Québec et dont la divulgation serait préjudiciable à Télé-Québec (article 22 de la loi sur l'accès);
- Il y a des renseignements dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler une stratégie de négociation d'un contrat (article 27 de la Loi sur l'accès);

- Il y a des mémoires de délibération d'une séance du conseil d'administration tenue il y a moins de 15 ans (article 35 de la Loi sur l'accès);
- Il y a des avis ou des recommandations faites depuis moins de 10 ans (article 37 de la Loi sur l'accès);
- Il y a des avis ou des recommandations faites entre organismes publics sur une matière dont la décision finale n'a pas été rendue publique (article 38 de la Loi sur l'accès);
- Il y a des renseignements personnels (articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès).

Nous tenons à vous informer que vous avez droit au recours en révision prévu à l'article 135 de la *loi*. Vous avez trente (30) jours de la date de la décision de Télé-Québec pour déposer une demande de révision auprès de la Commission d'accès.

135. *Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.*

Révision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Délai.

*Ces demandes doivent être faites dans les **trente jours** qui suivent la **date de la décision ou de l'expiration du délai** accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande.*

La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

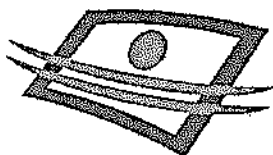


Mélanie Bernier

Avocate

Direction générale principale et secrétariat corporatif

c.c. : Me Denis Bélisle, directeur général principal et secrétaire corporatif



Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN 2015
À 9 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

[REDACTED]

Absents :

[REDACTED]

Invités :

[REDACTED]

[REDACTED]

- Ouverture de la séance

La séance débute à 9 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour

[REDACTED] propose de reporter le point 5.8 de l'ordre du jour à la prochaine séance du conseil, d'ajouter les points 5.10 [REDACTED] [REDACTED] au poste de directrice générale, Ventes, créativité média et marketing et 5.11 Candidatures au poste de présidente-directrice générale.

Sur proposition [REDACTED], appuyée par [REDACTED], l'ordre du jour de la présente séance est adopté tel que modifié.

2. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil d'administration du 20 mars 2015 et du 7 mai 2015

- Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20 mars 2015 est adopté tel que rédigé.
- Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 7 mai 2015 est adopté tel que rédigé.

3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 20 mars 2015

[REDACTED] dépose un tableau faisant état du suivi de la réunion du conseil d'administration du 20 mars 2015, dont copie est portée en annexe.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

4. Rapport de [REDACTED]

[REDACTED] mentionne qu'elle a souhaité, pour ce dernier rapport d'activités, inviter les directrices et directeurs généraux afin qu'elles et qu'ils fassent une présentation de leurs différents dossiers pour l'année 2015-2016.

[REDACTED] mentionne que [REDACTED], est retenue à l'extérieur de Montréal.

- Direction générale des programmes

[REDACTED]

[REDACTED]

- Direction générale des communications et de l'image de marque

[REDACTED]

[REDACTED] Le lancement de la programmation pour la rentrée aura lieu le 26 août prochain.

- Direction générale des médias numériques

[REDACTED] Elle est ancrée, riche et tentaculaire. Télé-Québec offre 16 sites télé, 17 applications, une plateforme école, une zone vidéo riche en contenu et en croissance.

[REDACTED]

- Direction générale des ventes, du financement et du marketing

[REDACTED]

- Direction générale de l'administration, des finances et des services techniques

[REDACTED]

- Direction générale principale et secrétariat corporatif

[REDACTED] mentionne que, dans le dossier de La Fabrique Culturelle, trois ententes ont été conclues à ce jour, avec l'UDA, la Guilde des musiciens et la Société du droit de reproduction des auteurs compositeurs et éditeurs au Canada (SODRAC). [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- Télé-Québec en classe

[REDACTED]

[REDACTED]

5. POUR ADOPTION

5.1 Plan de programmation 2015-2016 de la Société de télédiffusion du Québec

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] présente le vidéo du lancement du secteur des ventes, afin d'illustrer la programmation 2015-2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2041

Concernant l'adoption du Plan de programmation 2015-2016 de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation de [REDACTED];

Sur proposition [REDACTED], appuyée par [REDACTED] [REDACTED], il est résolu :

QUE soit adopté le Plan de programmation 2015-2016 de la Société de télédiffusion du Québec dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

[REDACTED]

5.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Belle et Bum* (3)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2042

Concernant un contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série intitulée « *Belle et Bum* (saison 13) »

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure [REDACTED] un contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

[REDACTED]

5.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Les Argonautes* (saison 5).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2043

Concernant un contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « *Les Argonautes* (saison 5) »

VU la recommandation [REDACTED];

Sur proposition [REDACTED], appuyée [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure avec [REDACTED]
[REDACTED], un contrat de préachat de
droits de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Formule Diaz (saison 2)*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2044

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Formule Diaz (saison 2) »

VU la recommandation [REDACTED] ;

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Subito texto (saison 4)*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2045

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Subito texto (4) »

VU la recommandation [REDACTED] ;

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.6 Création de la direction des stratégies et production publicitaire

[REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2046

Concernant l'abolition du Service de la planification et mise en place d'une Direction des stratégies et production publicitaire à la Direction générale des communications et image de marque

VU la recommandation du comité des ressources humaines;

Sur proposition [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE le Service de la planification soit aboli et remplacé par une Direction des stratégies et production publicitaire;

5.7 Adoption d'un nouvel organigramme

RÉSOLUTION NUMÉRO 2047

Concernant l'adoption d'un nouvel organigramme

ATTENDU QUE la Société, en plus de la création d'une Direction stratégie et production publicitaire, désire actualiser et revoir l'appellation des titres suivants pour tenir compte des tâches à accomplir :

- La Direction générale, Ventes, financement et marketing, devient la *Direction générale, Ventes, créativité média et marketing*
- La Direction, Exploitation technique, devient la *Direction, Entretien, technologies et opérations*
- La Direction, Postproduction et informatique, devient la *Direction, Traitement des médias et mise en ondes*
- Le Service de la Création devient un poste de *directrice artistique*

VU la recommandation de [REDACTED];

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE soit adopté l'organigramme de la Société de télédiffusion du Québec, tel que présenté en annexe à la présente résolution.

5.8 Renouvellement de l'entente collective avec l'UDA

Ce point de l'ordre du jour est remis à la prochaine séance.

5.9 Régime d'emprunts 2015-2016

RÉSOLUTION NUMÉRO 2048

Concernant l'institution d'un régime d'emprunts par la Société de télédiffusion du Québec, valide jusqu'au 31 octobre 2016, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 54 196 465 \$

Sur proposition [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

1. **QUE** soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2016, permettant à la Société de télédiffusion du Québec d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 54 196 465 \$, dont 19 350 000 \$ à court terme ou par marge de crédit pour les besoins opérationnels et 34 846 465 \$ à court terme, par marge de crédit ou à long terme, pour les projets d'investissements et les refinancements d'emprunts à long terme, selon le détail de l'enveloppe du régime d'emprunts en annexe à la présente résolution;

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5.10 Nomination de [REDACTED] au poste de directrice générale, Ventes, créativité média et marketing

[REDACTED] Télé-Québec peut octroyer de façon permanente le poste de directrice générale, Ventes, créativité média et marketing, à [REDACTED]
[REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2049

Concernant l'embauche permanente de [REDACTED] au poste de directrice générale des ventes, créativité des médias et marketing

VU la recommandation de la présidente-directrice générale;

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE soit confirmée l'embauche permanente [REDACTED] au poste de directrice générale des ventes, créativité des médias et marketing selon les termes et conditions en vigueur à Télé-Québec.

5.11 Candidatures au poste de présidente-directrice générale de Télé-Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2050

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6. POUR INFORMATION

6.1 Révision des revenus et dépenses au 31 août 2015

[REDACTED]

6.2 Résultats d'écoute – printemps 2015

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Résultats d'écoute – printemps 2015.

6.3 Contrats de services de 25,0 k\$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25,0 k\$ et plus.

[REDACTED]

[REDACTED]

7. Divers

Aucun point.

8. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 28 août 2015 à 9 h 30.

9. Levée de la séance

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], la séance est levée à 12 h 15.

[REDACTED]

[REDACTED]



Télé-Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 20 JUIN 2014
À 9 H 30

PROCÈS-VERBAL

Présents :

[REDACTED]

Absence :

[REDACTED]

Invitées :

[REDACTED]
[REDACTED] (au point 5 de l'ordre du jour)
[REDACTED] (au point 6.3 de l'ordre du jour)

[REDACTED]

- Ouverture de la séance

La séance débute à 9 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour

Ajout du point d'information 6.5 : la série *Les Argonautes* (4)

Sur proposition [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] l'ordre du jour de la présente séance est adopté tel que modifié.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 21 mars 2014

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 21 mars 2014 est adopté tel que rédigé.

3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 21 mars 2014

[REDACTED] dépose un tableau faisant état du suivi de la réunion du conseil d'administration du 21 mars 2014, dont copie est portée en annexe.

Plus particulièrement, il est précisé :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

4. Rapport [REDACTED]

- Les activités

Depuis le dernier conseil, l'équipe s'est consacrée aux activités normales intenses en cette période de saison :

- Préparation du lancement et de la campagne de programmation de la saison 2014-2015
- Révision budgétaire 2013-2014 dont les résultats sont au point 6.1 du présent document
- Lancement des ventes auprès des agences de Montréal, Québec et Toronto
- Planification de l'utilisation de l'enveloppe réduite du Fonds des médias du Canada pour 2014-2015 et 2015-2016

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- La Fabrique culturelle

La Fabrique culturelle, lancée le 11 mars dernier, a connu un départ canon tant sur le plan de la fréquentation que par la reconnaissance des milieux artistiques, principalement en région.

Des rencontres, discussions et négociations ont eu lieu avec les associations d'artistes sur la question des droits. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- Radio-Canada

[REDACTED]

- Télé-Québec en classe

Le dossier *Télé-Québec en classe* sera présenté au prochain conseil d'administration, au mois d'août. [REDACTED]

[REDACTED]

- Télé-Québec sur la route

La tournée *Télé-Québec sur la route* se met en marche. [REDACTED]

- Gala de l'Alliance Médias Jeunesse

Télé-Québec a remporté 6 prix au Gala de l'Alliance Médias Jeunesse dont celui de la meilleure série jeunesse de l'année pour Les Argonautes. Elle est en nomination pour 5 prix au Gala Karv de Vrak-TV et on vient d'annoncer 87 nominations aux Prix Gémeaux, soit 8 de plus que l'an dernier.

- Nominations

- [REDACTED] a été nommé président du comité sur la distribution et la commercialisation à TV5 Monde.
- [REDACTED] est l'une des 20 personnalités de l'année au Gala de la Diversité.
- [REDACTED] a été nommée représentante des médias sur le comité de consultation numérique de la Sodec.
- [REDACTED] a été nommée membre média du conseil d'administration des Arts et la Ville.

- CRTC : Appel d'observations sur la télévision

Le CRTC amorce la troisième phase de sa vaste consultation sur l'avenir de la télé : Parlons télé. Le MCC, la CAQ et Télé-Québec ont tous soumis une présentation. Les audiences auront lieu à l'automne.

Dans son avis de consultation, le CRTC soulève plusieurs points, mais Télé-Québec concentre son intervention sur quatre orientations bien précises. :

1. Télé-Québec souhaite qu'elle soit offerte sur l'ensemble du Canada aux francophones et francophiles.
2. Les émissions de télévision sont accessibles sur plusieurs écrans. Tous ceux qui bénéficient des contenus doivent contribuer financièrement.
3. Le CRTC est sensible à l'accès de la télévision, à leur population mal desservie. La Société croit que le CRTC doit également se préoccuper des clientèles plus restreintes qui recherchent des produits culturels, pour les enfants, éducatifs et pas seulement des produits de divertissement.

[REDACTED]

5. POUR ADOPTION

[REDACTED], et [REDACTED], participent à ce point de l'ordre du jour.

5.1 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Subito texto* (3)

[REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2008

Modification de la résolution numéro 2006 du 21 mars 2014 pour la licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Subito texto (3) » d'administration le 21 mars 2014.

VU la recommandation de [REDACTED]

Sur proposition [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

[REDACTED]

QUE l'adoption de la présente résolution annule et remplace la résolution portant le numéro 2006 adoptée par le conseil

5.2 Plan de programmation 2014-2015 de la Société de télédiffusion du Québec

[REDACTED] présente deux vidéos, dont celui du lancement du secteur des ventes, afin d'illustrer la programmation 2014-2015.

[REDACTED]

[REDACTED]

Pour le secteur jeunesse, notons la reconduction des séries suivantes :

- *Toc toc toc*, en partenariat avec Radio-Canada, est la huitième et dernière année de production de cette série
- *Les Argonautes*
- *Le dernier passager*
- *Dis-moi tout*
- *Subito texto*
- *Dora et Diego*
- *Toupie et Binou*
- *Etc.*

Au chapitre des acquisitions s'ajouteront de nouvelles séries :

- *Vic le Viking*
- *T'choupi à l'école*
- *Etc.*

Concernant la programmation adulte, le retour des émissions suivantes :

- *Un chef à la cabane*
- *Les francs-tireurs* seront de retour avec une nouvelle présentation visuelle
- *Bazzo.tv*
- *Ça vaut le coût* pour une saison complète
- *Une pilule, une petite granule*
- *Cuisine futée, parents pressés*
- *Belle et Bum* sera de retour, mais laissera sa place à la grille pour huit émissions de *SNL (Saturday Night Live) Québec*.
- *National Geographic, Questions de société, Planète bleue, Planète science* et *Pour l'Histoire* reviendront aussi, mais sous une même thématique intitulée *Les Grands documentaires de Télé-Québec*
- *Les gars des vues*, une série de douze émissions
- *Deux hommes en or*
- Les séries *Homeland, The Bridge* et *Mad Men* sont également de retour

Ainsi que l'ajout des nouveautés suivantes :

- *SNL Québec* : huit nouvelles émissions utilisant le concept de l'émission mythique *Saturday Night Live* et dont les invités vedettes seront Normand Bratwaite, Antoine Bertrand, Patrick Huard, Guy A. Lepage, Charles Lafortune, Véronique Cloutier et un animateur non confirmé
- *Formule Diaz* avec Sébastien Diaz qui remplace le magazine culturel *Voir*
- *L'espace d'une chanson*, série régionale
- *Québec Western*, un portrait de cette culture musicale à travers le Québec
- *C'est du sport*, avec l'animateur Patrice Bélanger, encourage les jeunes sportifs à s'affronter en duel amical
- *Une histoire vraie*, constitué de faits et d'archives véridiques, propose aux téléspectateurs des scénarios fictifs
- *Jeudi 16 heures*, série web à Télé-Québec qui fait son entrée à la télé

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2009

Concernant l'adoption du Plan de programmation 2014-2015 de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation de [REDACTED];

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE soit adopté le Plan de programmation 2014-2015 de la Société de télédiffusion du Québec dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

[REDACTED]

6. POUR INFORMATION

6.1 Révision des revenus et dépenses anticipés 2013-2014

[REDACTED], mentionne que le comité d'audit s'est réuni le mercredi 18 juin 2014.

La direction générale, Administration, finances et services techniques, a présenté au comité d'audit un état des revenus et dépenses de la Société pour l'année budgétaire 2013-2014. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6.2 Résultats d'écoute – printemps 2014

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Résultats d'écoute – printemps 2014.

6.3 Revenus de publicité

[REDACTED]

[REDACTED]

6.4 Incendie au Studio (3) Jean Fortier

Les membres du conseil ont pris connaissance du document d'information concernant le suivi de ce dossier.

6.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation *Les Argonautes*

[REDACTED]

À noter que la série *Les Argonautes* a reçu le premier prix de l'Alliance médias jeunesse et est en nomination au Prix Géméaux.

7. Divers

Aucun point.

8. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

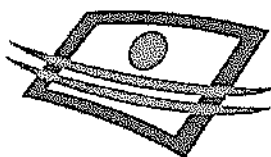
La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 29 août 2014 à 9 h 30.

9. Levée de la séance

Sur proposition [REDACTED], appuyée par [REDACTED],
la séance est levée à 12 h 45.

[REDACTED]

[REDACTED]



Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2015
À 9 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

[REDACTED]

Invités :

[REDACTED]
(au point 6.1 de l'ordre du jour)
[REDACTED]
(au point 6.2 de l'ordre du jour)

[REDACTED]

[REDACTED]

- Ouverture de la séance

La séance débute à 9 h 30.

[REDACTED]

Le secrétaire général propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, soit la nomination du directeur général des programmes.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition [REDACTED], appuyée par [REDACTED], l'ordre du jour de la présente séance est adopté tel que proposé.

2. Adoption des procès-verbauxSéance du 28 novembre 2014

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 novembre 2014 est adopté tel que rédigé.

Séance du 5 février 2015

[REDACTED]

[REDACTED]

Sur proposition [REDACTED], appuyée par [REDACTED], le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 5 février 2015 est adopté tel que modifié.

3. Suivis des séances du conseil d'administration du 28 novembre 2014 et du 5 février 2015Séance du 28 novembre 2014

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du tableau des suivis de la réunion du conseil d'administration du 28 novembre 2014, dont copie est portée en annexe.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Séance du 5 février 2015

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du tableau des suivis de la réunion du conseil d'administration du 5 février 2015, dont copie est portée en annexe.

4. Rapport

- Recrutement d'un directeur général des programmes

[REDACTED]

1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 2680, 26

© 2006 Blackwell Publishing Ltd, *Journal of Internal Medicine* 260: 101–108

TABLE 1

1. *Journal of the American Medical Association*, 2000; 284: 2689-2694.

- Estimation des revenus disponibles pour 2015-2016

[illegible]

[REDACTED]

1. *Journal of Management Studies*, 1996, 33, 1, 1-14.

1. *Journal of Management Studies*, 1991, 28, 1, 1-14.

1. *Journal of the American Medical Association*, 2000; 283: 2686-2692.

TABLE 1. *Summary of the 1000 Genomes Project*

[illegible]

- La Fabrique culturelle a un an

Le 11 mars dernier, La Fabrique culturelle fêtait son premier anniversaire avec trois nouvelles mini-séries, une ambassadrice passionnée, Kim Thúy, et une vaste campagne publicitaire en ondes et hors d'ondes.

- Télé-Québec en classe

Télé-Québec poursuit ses efforts de production et de partenariat pour offrir des contenus et du matériel complémentaire aux enseignants :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- Informations diverses

a) [REDACTED]

[REDACTED]

c) Le rapport annuel de Télé-Québec a été déposé à l'Assemblée nationale et il est maintenant en ligne.

d) Télé-Québec soulignera le 75^e anniversaire du vote des femmes par un documentaire.

[REDACTED]

f) À la suite de sa grande consultation sur l'avenir de la télévision, le CRTC a émis des avis. [REDACTED]

g) L'information sur les cotes d'écoute et sur les ventes est offerte dans des points subséquents de l'ordre du jour.

5. POUR ADOPTION

[REDACTED]

[REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2028

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Banc public* (1)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2029

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Banc public »

VU la recommandation [REDACTED];

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par monsieur [REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

[REDACTED]

5.3 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Bazzo.tv* (10)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2030

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Bazzo.tv (10) »

VU la recommandation de [REDACTED];

Sur proposition de [REDACTED], appuyée [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Le Code Chastenay* (8)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2031

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Le code Chastenay (8) »

VU la recommandation de [REDACTED];

Sur proposition de [REDACTED] [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Deux hommes en or* (3)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2032

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Deux hommes en or (3) »

VU la recommandation [REDACTED];

Sur proposition de [REDACTED] [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5.7 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Génial!* (6)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2034

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Génial! (6) »

VU la recommandation de [REDACTED];

Sur proposition de madame [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

[REDACTED]

5.8 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Ça vaut le coût* (3)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2035

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Ça vaut le coût (3) »

VU la recommandation de la présidente-directrice générale;

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.9 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Les Francs-Tireurs* (18)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2036

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Les Francs-Tireurs (18) »

VU la recommandation de [REDACTED];

Sur proposition de [REDACTED] [REDACTED], appuyée par monsieur [REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure avec la maison de production ZONE3-VII INC. un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.10 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Médecin sans rendez-vous*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2037

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Médecin sans rendez-vous »

VU la recommandation de la [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED] [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation avec la maison de production ATTRACTION IMAGES PRODUCTIONS II INC. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6.2 Revenus publicitaires

[REDACTED]

[REDACTED]

6.3 Résultats d'écoute – Hiver 2015

[REDACTED]

6.4 Contrat de services de 25,0 k\$ et plus

[REDACTED] mentionne qu'en vertu de nouvelles directives gouvernementales, la direction de Télé-Québec doit informer le conseil d'administration de tous contrats de services de plus de 25,0 k\$.

7. Divers

Aucun élément n'a été discuté à ce point.

8. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 19 juin 2015 à 9 h 30.

9. Levée de la séance

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED] la séance est levée à 12 h.

[REDACTED]

[REDACTED]



Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 21 MARS 2014
À 9 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

[REDACTED]

Absents :

[REDACTED]

Invités :

[REDACTED] (aux
points 5.4 à 5.9 de l'ordre du jour)

[REDACTED]
[REDACTED] (au point 6 de l'ordre du jour)

[REDACTED]
[REDACTED] (au point 6.5 de l'ordre du jour)

- Ouverture de la séance

La séance débute à 9 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour

[REDACTED], propose l'ajout suivant au point
divers :

[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED] l'ordre du jour de la présente séance est adopté tel que proposé.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 22 novembre 2013

[REDACTED], le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 22 novembre 2013 est adopté tel que rédigé.

3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 22 novembre 2013

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du tableau des suivis de la réunion du conseil d'administration du 22 novembre 2013, dont copie est portée en annexe.

4. Rapport [REDACTED]

Programmation

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

La Fabrique culturelle

Les efforts de toutes les directions ont été mobilisés au cours de ce trimestre pour mener à bien le projet de La Fabrique culturelle, lancée et mise en ligne le 11 mars 2014. Le lancement a été un succès, tant auprès des médias, des régions et des internautes qui y sont venus en grand nombre. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Incendie dans un studio

Le 26 novembre dernier, un feu s'est déclaré dans le plafond du studio 3,

TPS – TVQ

Tous les trois ans, Télé-Québec est soumise à une vérification du ministère du Revenu du Québec, maintenant appelée Agence du revenu du Québec (ARQ), sur les exemptions soumises concernant la TPS et la TVQ.

Ventes

[REDACTED]

Fonds des médias du Canada (FMC)

Télé-Québec ne reçoit qu'au début d'avril les montants de la nouvelle enveloppe du Fonds des médias du Canada. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Embauches

Outre l'embauche de [REDACTED], Télé-Québec a procédé à l'embauche [REDACTED], et [REDACTED], ces deux dernières étant des remplacements de départs.

En programmation ce printemps et cet été

- *Deux hommes en or* – les émissions seront prolongées au printemps.
- *125, Marie-Anne* sera en ondes tout l'été.
- Le nouveau magazine sur le cinéma, *À l'affiche*, viendra appuyer la riche programmation de plus de 150 films diffusés à Télé-Québec, au printemps et à l'été.

Tournée estivale et événements

Télé-Québec se manifeste auprès de son jeune public par la présence de ses émissions sur le terrain et dans les événements. Une quinzaine d'événements sont prévus au cours de l'année. [REDACTED]

Télé-Québec en classe

La trousse technopédagogique sur le Nord, destinée aux enseignants et aux élèves du programme de l'univers social, sera lancée au printemps [REDACTED]

5. POUR ADOPTION

5.1 Ratification de l'entente avec la Scam (Société civile des auteurs multimédia)

Le 14 janvier 2014, les membres du conseil d'administration approuvaient par voie de courriel l'entente de principe conclue avec la Scam. Il y a lieu de ratifier par résolution l'entente d'une durée de trois (3) ans entre Télé-Québec et la Scam.

RÉSOLUTION NUMÉRO 1998

Concernant le renouvellement du protocole d'entente avec la Société civile des auteurs multimédia (SCAM)

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à renouveler le protocole d'entente avec la Société civile des auteurs multimédia (SCAM) pour une période de trois ans débutant le 1^{er} septembre 2013 et se terminant le 31 août 2016, [REDACTED]

QUE [REDACTED], soient autorisés à signer pour et au nom de la Société de télédiffusion du Québec ledit protocole d'entente.

5.2 Ratification de l'entente avec la Sacd (Société des auteurs et compositeurs dramatiques)

Le 14 janvier 2014, les membres du conseil d'administration approuvaient par voie de courriel l'entente de principe conclue avec la Sacd. Il y a lieu de ratifier par résolution l'entente d'une durée de trois (3) ans entre Télé-Québec et la Sacd.

RÉSOLUTION NUMÉRO 1999

Concernant le renouvellement du protocole d'entente avec la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD)

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à renouveler le protocole d'entente avec la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) pour une période de trois ans débutant le 1^{er} septembre 2013 et se terminant le 31 août 2016, [REDACTED]

QUE [REDACTED], soient autorisés à signer pour et au nom de la Société de télédiffusion du Québec ledit protocole d'entente.

5.3 Cadre de gestion environnementale

Le 19 avril 2006, l'Assemblée nationale adoptait la Loi sur le développement durable (L.R.Q., c. D-8.1.1). Ladite loi prévoit que chaque ministère et organisme doit adopter un cadre de gestion environnementale. Le 23 décembre 2011, la direction de Télé-Québec approuvait son cadre de gestion environnementale 2012-2015 qui fut déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Ce cadre de gestion environnementale doit faire l'objet d'une résolution d'approbation par le conseil d'administration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2000

Concernant l'adoption du Cadre de gestion environnementale 2012-2015

VU la recommandation de [REDACTED] :

Sur proposition de [REDACTED], appuyée [REDACTED], il est résolu :

QUE soit adopté le Cadre de gestion gouvernemental 2012-2015 de Télé-Québec dont copie est portée en annexe à la présente résolution.

[REDACTED] est invitée à présenter les points 5.4 à 5.9 de l'ordre du jour.

5.4 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Atelier culturel*

La nouvelle émission *L'atelier culturel* (titre provisoire) remplacera l'émission culturelle *Voir*. La série sera animée et produite par la boîte de production Trio Orange. La série couvrira l'actualité culturelle et présentera les coups de cœur des invités et des collaborateurs de l'émission.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2001

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « L'atelier culturel »

VU la recommandation de [REDACTED];

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.5 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Bazzo.tv* (9)

Il s'agit d'une neuvième saison pour *Bazzo.tv* (9).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2002

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Bazzo.tv (9) »

VU la recommandation de [REDACTED];

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.6 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Le Code Chastenay* (7)

C'est une septième saison pour la série scientifique *Le code Chastenay*. La série propose des reportages sur les recherches et les percées scientifiques à travers le Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2003

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « *Le code Chastenay* (7) »

VU la recommandation [REDACTED];

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.7 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Deux hommes en or* (2)

La Société désire renouveler la série intitulée *Deux hommes en or* pour la saison 2014-2015. [REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2004

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « *Deux hommes en or* (2) »

VU la recommandation de la directrice générale des programmes;

Sur proposition [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]

5.8 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Génial!* (5)

C'est une cinquième saison pour l'émission *Génial!*, [REDACTED] mentionne qu'il y a également une collaboration avec le Biodôme de Montréal avec l'application numérique *Génial! au Biodôme* accessible sur le site Web de Télé-Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2005

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Génial! (5) »

VU la recommandation de [REDACTED];

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

5.9 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émissions intitulée *Subito texto* (3)

Cette troisième saison de la série intitulée *Subito texto* est en partenariat avec TFO. [REDACTED]
[REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2006

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « Subito texto (3) »

VU la recommandation de [REDACTED];

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

6. POUR INFORMATION

[REDACTED], est invité à participer aux points 6.1 et 6.2 de l'ordre du jour.

6.1 Révision des revenus et dépenses anticipés 2013-2014

[REDACTED] présidente du comité d'audit, mentionne que les gestionnaires ont participé à un processus de révision budgétaire pour l'exercice annuel arrivant à échéance au 31 août 2014. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6.2 Revenus publicitaires

[REDACTED]

6.3 Résultats d'écoute – Hiver 2014

[REDACTED]

6.4 Incendie Studio-3 de Télé-Québec

[REDACTED] est invité à présenter ce point de l'ordre du jour.

Le document intitulé *Incendie au Studio-3 (Jean Fortier) de Télé-Québec* fait un résumé des faits, du déroulement des opérations et de l'estimation des coûts. Avec la collaboration de la direction générale des programmes, l'ensemble de l'opération et les ajustements apportés au calendrier de production, l'annulation de la production des émissions a pu être évité

6.5 Présentation de la vidéo de la plateforme culturelle Web

Afin de souligner leur travail, [REDACTED] présente au conseil le personnel ayant contribué à la construction et au lancement de la Fabrique culturelle.

[REDACTED] est invitée à présenter la Fabrique culturelle.

Les membres du conseil d'administration soulignent la qualité et la pertinence de la Fabrique culturelle et félicitent l'ensemble des intervenants au dossier.

7. Divers

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

8. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

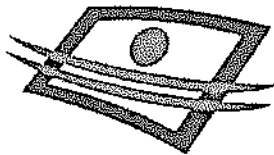
La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 20 juin 2014 à 9 h 30.

9. Levée de la séance

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], la séance est levée à 12 h 30.

[REDACTED]

[REDACTED]



Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2014
À 9 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

[REDACTED]

Invités :

[REDACTED] (aux points 5.1 et 5.2 de l'ordre du jour)
[REDACTED] (au point 6.5 de l'ordre du jour)

[REDACTED]

- Ouverture de la séance

La séance débute à 9 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition [REDACTED], appuyée par [REDACTED], l'ordre du jour de la présente séance est adopté tel que proposé.

2. Adoption des procès-verbaux

Séance du 29 août 2014

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 29 août 2014 est adopté tel que rédigé.

Séance du 5 novembre 2014

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 5 novembre 2014 est adopté tel que rédigé.

3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 29 août 2014

[REDACTED] dépose un tableau faisant état des suivis de la réunion du conseil d'administration du 29 août 2014, dont copie est portée en annexe.

4. Rapport [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- Retour sur le trimestre

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- Canal Savoir

[REDACTED]

- Activités à l'interne

À l'interne, beaucoup d'énergie a été consacrée à la préparation des états financiers et du rapport annuel qui sont présentés aux points 5.1 et 5.2 de l'ordre du jour.

- Part de marché

[REDACTED]

- Performance des ventes

[REDACTED]

- Campagne promotionnelle pour les Fêtes

La Direction générale des communications a conçu une campagne de visibilité exceptionnelle pour la période des Fêtes, en collaboration avec tous les services concernés. Cette campagne sera présentée aux membres à la fin de la réunion.

5. POUR ADOPTION

5.1 États financiers vérifiés au 31 août 2014

[REDACTED], présente ce point de l'ordre du jour.

[REDACTED], est invité à participer à ce point de l'ordre du jour.

En vertu de sa Loi constitutive et de la Loi sur le Vérificateur général, Télé-Québec doit établir ses états financiers annuels, les faire vérifier par le Vérificateur général du Québec et les remettre à la ministre de la Culture et des Communications pour qu'ils soient déposés à l'Assemblée nationale. Au cours des derniers mois, la direction générale, Administration, finances et services techniques a fait établir les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2014. Ceux-ci ont été vérifiés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton sous la responsabilité du Vérificateur général. Les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Travaux

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Sommaire des anomalies

[REDACTED]

Communications

Le Vérificateur général indique que ces derniers n'ont rencontré aucune difficulté importante. Aucune question n'a fait l'objet d'échanges ou de correspondance avec la direction. Aucune situation de non-conformité n'a été décelée.

Fraudes

Aucune fraude n'a été identifiée ou portée à la connaissance du cabinet d'audit.

[REDACTED]

Conclusion

Le représentant du Vérificateur général mentionne qu'il formulera une opinion avec une réserve relative au traitement comptable des subventions à recevoir du gouvernement.

Présentation de la situation financière

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Le comité d'audit recommande au conseil d'administration d'approuver les états financiers vérifiés du 31 août 2014.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019

Concernant l'adoption des états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2014

VU la recommandation du comité d'audit d'adopter lesdits états financiers;

Sur [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE le conseil d'administration de la Société de télédiffusion du Québec adopte, sous réserve de l'approbation finale par le Vérificateur général du Québec, les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2014, dont copie est portée en annexe à la présente résolution;

QUE le conseil d'administration mandate [REDACTED] pour signer conjointement lesdits états financiers pour et au nom de la Société.

5.2 Rapport annuel 2013-2014

[REDACTED] est invité à participer à ce point de l'ordre du jour.

Les membres du conseil ont pris connaissance du projet de rapport annuel 2013-2014 et sont invités à le commenter.

[REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020

Concernant le rapport annuel 2013-2014 de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation du président du conseil d'administration;

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE soit adopté le rapport annuel 2013-2014 de la Société de télédiffusion du Québec dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution et que celui-ci soit transmis à la ministre de la Culture et des Communications.

5.3 Modification des règles de régie interne numéros 1 et 2 relatives à la gestion financière et à l'obtention de biens, de services et de travaux de construction

[REDACTED] présente ce point de l'ordre du jour.

Il est proposé de modifier l'article 3 de la règle de régie interne numéro 1 relative à la gestion financière de Télé-Québec afin d'en préciser la portée concernant les effets de commerce et d'actualiser la règle de régie interne numéro 2 relative à l'obtention de biens, de services et de travaux de construction, conformément aux règles gouvernementales.

Les modifications proposées ont été approuvées par le comité d'audit.

RÉSOLUTION NUMERO 2021

Concernant la modification des Règles de régie interne numéros 1 et 2 de Télé-Québec relatives à la gestion financière et à l'obtention de biens, de services et de travaux de construction

Sur proposition [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE soit adoptée la Règle de régie interne numéro 1 relative à la gestion financière dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

QUE soit adoptée la Règle de régie interne numéro 2 relative à l'obtention de biens, de services et de travaux de construction dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.4 Pouvoir d'autorisation du poste de [REDACTED]

[REDACTED], il y a lieu de prévoir un pouvoir de signature conformément à l'article 14 de la section II sur l'autorisation de certains contrats et de certaines réquisitions pour biens et services de la règle de régie interne numéro 1.

Le pouvoir d'autorisation proposé pour le poste [REDACTED] a été approuvé par le comité d'audit.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022

Concernant le pouvoir d'autorisation du poste de [REDACTED]

VU la recommandation de [REDACTED] :

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE le ou la titulaire du poste [REDACTED] soit autorisé à signer certains contrats et certaines réquisitions de biens ou services conformément à l'article 14 paragraphe d) de la règle de régie interne numéro 1 relative à la gestion financière de Télé-Québec, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.5 Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française de la Société de télédiffusion du Québec

En mars 2011, le conseil d'administration adoptait la Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française de Télé-Québec. Cette politique doit être mise à jour. Le secrétariat général, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, a procédé à l'actualisation de la politique. Cette dernière a été soumise au comité de gouvernance et d'éthique du conseil qui recommande son adoption par le conseil d'administration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2023

Concernant l'actualisation de la Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation [REDACTED] :

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE soit adoptée la version actualisée de la Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française de la Société de télédiffusion du Québec dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.6 Nouvel organigramme

Avec l'accord [REDACTED]
[REDACTED] propose le transfert de la Direction des projets spéciaux et gestion des fonds sous la Direction générale des programmes. Cette direction travaille déjà en étroite collaboration avec la Direction générale des programmes, [REDACTED]. Il est également proposé que les postes de chef de service à la recherche et la planification et de chef de service à la diffusion soient sous l'autorité de la Direction de la grille [REDACTED]
[REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024

Concernant l'adoption d'un nouvel organigramme

VU la recommandation [REDACTED] et de [REDACTED]
[REDACTED]

Sur proposition [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE soit adopté l'organigramme de la Société de télédiffusion du Québec tel que présenté en annexe à la présente résolution.

5.7 Plan d'action annuel 2014-2015 à l'égard des personnes handicapées

[REDACTED] mentionne que Télé-Québec doit chaque année adopter un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Au cours des dernières années, plusieurs actions ont été posées par la direction de Télé-Québec pour favoriser l'intégration des personnes handicapées, l'adaptation des structures physiques des lieux de travail et l'information auprès du public.

Les membres du conseil ont pris connaissance du plan d'action proposé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2025

Concernant l'adoption du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2014-2015

VU la recommandation de [REDACTED];

Sur proposition [REDACTED], appuyée par monsieur [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE soit adopté le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2014-2015 de la Société de télédiffusion du Québec dont copie est jointe en annexe.

6. POUR INFORMATION

6.1 Commission permanente d'évaluation des programmes

[REDACTED]

6.2 Résultats d'écoute – Automne 2014

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Résultats d'écoute – Automne 2014 à ce jour.

6.3 Revenus publicitaires

[REDACTED]

6.4 Calendrier des réunions pour l'année 2015

Les membres du conseil approuvent le calendrier des réunions du conseil et de ses comités pour l'année 2015.

6.5 Présentation de la vidéo promotionnelle des Fêtes

[REDACTED], est invitée à présenter ce point de l'ordre du jour.

7. Divers

7.1 Rapport d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

8. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 20 mars 2015 à 9 h 30.

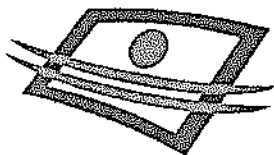
9. Levée de la séance

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], la séance est levée à 12 h 50.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 28 AOÛT 2015
À 9 H 30**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

[REDACTED]

Absente :

[REDACTED]

Invités :

[REDACTED] (aux points 5.1 à 5.3 de l'ordre du jour)
[REDACTED] (au point 6.3 de l'ordre du jour)
[REDACTED] (au point 6.5 de l'ordre du jour)

[REDACTED]

- Ouverture de la séance

La séance débute à 9 h 30.

[REDACTED]

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], l'ordre du jour de la présente séance est adopté tel que rédigé.

2. Adoption du procès-verbal

Page 3 : correction de la date du lancement de la programmation, 29 août 2015, par le 26 août 2015.

Sur proposition de [REDACTED], appuyée [REDACTED], le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 août 2015 est adopté tel que modifié.

3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 19 juin 2015

[REDACTED] dépose un tableau faisant état des suivis de la réunion du conseil d'administration du 19 juin 2015 dont copie est portée en annexe.

[REDACTED]

4. Rapport de la présidente-directrice générale

4.1 Ratification de la nomination [REDACTED] comme membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de Télé-Québec.

[REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2051

Concernant la nomination [REDACTED] comme membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de Télé-Québec

VU la nomination du gouvernement du Québec;

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

De prendre acte de la nomination [REDACTED] comme membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de Télé-Québec, à compter du 10 août 2015, avec tous les pouvoirs de gestion et d'autorisation attribués à cette fonction.

4.2 Rapport [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5. POUR ADOPTION

5.1 Budget original 2015-2016

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Le comité d'audit recommande l'adoption du budget 2015-2016 aux membres du conseil d'administration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2052

Concernant l'adoption du budget original 2015-2016 de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation du [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE soit adopté le budget original 2015-2016 de la Société de télédiffusion du Québec, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.2 Budget en capital 2015-2016 de la Société et du Plan triennal d'immobilisations 2015-2018

[REDACTED]

[REDACTED]

Le comité d'audit a pris connaissance du plan triennal d'immobilisation 2015-2018 et du projet de budget en capital 2015-2016 et en recommandera l'adoption au conseil d'administration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2053

Concernant l'adoption du Plan triennal d'immobilisations 2015-2018 et du Budget en capital 2015-2016 de la Société

VU la recommandation [REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE soient adoptés le Plan triennal d'immobilisations 2015-2018 et le Budget en capital 2015-2016 de la Société de télédiffusion du Québec, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.3 Planification, programmation, suivi et bilan en matière de ressources informationnelles

_____ souligne qu'en vertu de la Loi sur la gouvernance et la gestion sur les ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, Télé-Québec doit faire approuver sa planification, sa programmation, le suivi et son bilan en matière de ressources informationnelles. Les documents soumis au comité présentent l'ensemble des projets en ressources informationnelles dans les différentes directions de Télé-Québec.

Le comité d'audit a pris connaissance de la planification, la programmation, le suivi et le bilan en matière de ressources informationnelles et en recommande l'adoption aux membres du conseil d'administration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2054

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5.5 Renouvellement de l'entente collective avec l'Union des artistes

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2056

Concernant le renouvellement de l'entente collective avec l'Union des artistes (UDA)

VU la recommandation [REDACTED];

**Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :**

QUE soit approuvée l'entente de principe conclue avec l'Union des artistes en vue du renouvellement de la convention collective jusqu'au 31 août 2018, selon les termes et conditions prévues en annexe à la présente résolution.

QUE [REDACTED], soient autorisés à signer, pour et au nom de la Société de télédiffusion du Québec, ladite entente collective.

6. POUR INFORMATION

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6.2 Résultats d'écoute – été 2015

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Résultats d'écoute – été 2015 [REDACTED]

6.3 Revenus de publicité

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6.4 Contrats de services de 25,0 k\$ et plus

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé *Fiche d'autorisation de tous les contrats de services de 25 000 \$ et plus*.

6.5 Présentation de la vidéo de lancement

[REDACTED] la vidéo de lancement de la programmation 2015-2016.

7. Divers

Aucun point n'est proposé.

8. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

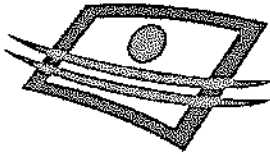
La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 20 novembre 2015.

9. Levée de la séance

Sur proposition [REDACTED], appuyée par [REDACTED], la séance est levée à 12 h 30.

[REDACTED]

[REDACTED]



Télé-Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU VENDREDI 29 AOÛT 2014
À 9 H 30

PROCÈS-VERBAL

Présents :

[REDACTED]

Absentes :

[REDACTED]

Invités :

[REDACTED] (aux points 5.1 à 5.3 de l'ordre du jour)
[REDACTED] (au point 6.2 de l'ordre du jour)
[REDACTED] (au point 6.3 de l'ordre du jour)

[REDACTED]

- Ouverture de la séance

La séance débute à 9 h 30.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le point 5.7 est ajouté à l'ordre du jour :

- 5.7 Régime d'emprunt

Le point 5.5 de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

Sur proposition [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], l'ordre du jour de la présente séance est adopté après modification.

2. Adoption du procès-verbal

Sur proposition [REDACTED], [REDACTED]
[REDACTED], le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 20 juin 2014 est adopté tel qu'il a été rédigé.

3. Suivis de la séance du conseil d'administration du 20 juin 2014

[REDACTED] dépose un tableau faisant état des suivis de la réunion du conseil d'administration du 20 juin 2014 dont copie est portée en annexe.

4. Rapport [REDACTED]

- Commission de révision des programmes

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

- Budget 2014-2015

[REDACTED]

- Lancement de la programmation

Le 26 août 2014, Télé-Québec procédait au lancement de la saison d'automne 2014 auprès de ses employés et le 27 août auprès des journalistes. Un lancement très réussi avec des critiques positives sur la programmation proposée par Télé-Québec.

- Rencontre du personnel

Le 26 août 2014, la présidente-directrice générale a rencontré l'ensemble du personnel pour lui faire part de l'état de la situation budgétaire et politique. Télé-Québec est en attente des décisions budgétaires et des conclusions de la Commission de révision des programmes. 

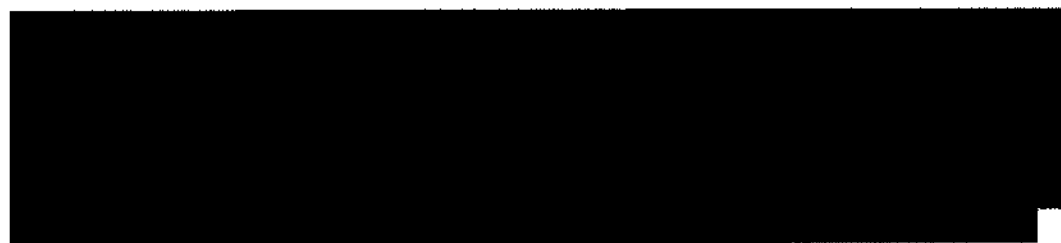


- Crédits d'impôt

Le gouvernement du Québec a pris la décision de réduire l'ensemble des crédits d'impôt de 20%. Cette réduction touche à la production télévisuelle, les producteurs bénéficiant de crédits d'impôt pour la production d'émissions. Pour la programmation 2014-2015, Télé-Québec a conclu l'ensemble de ses contrats de productions avant l'entrée en vigueur de ce changement fiscal. 



- Canal Savoir



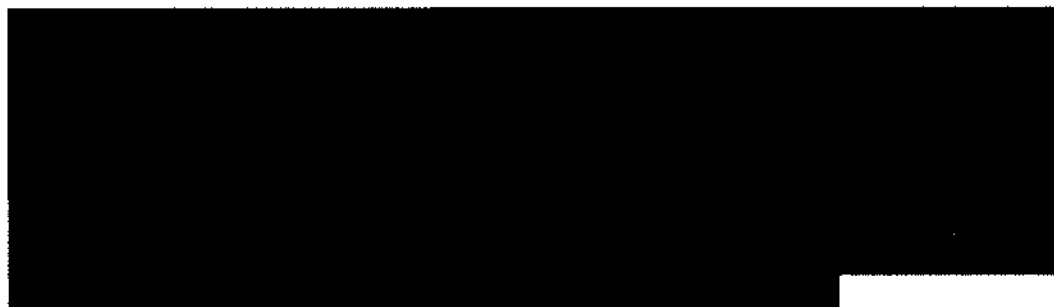
- La Fabrique culturelle

La Fabrique culturelle s'impose de plus en plus, 

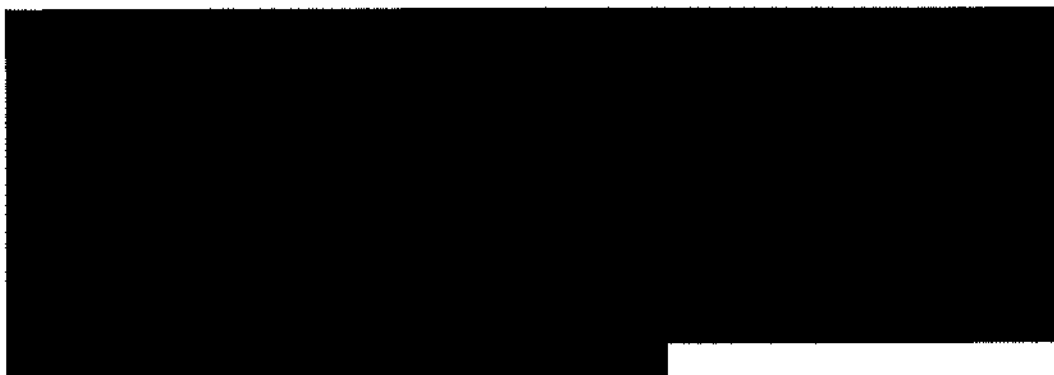


Les négociations vont bon train avec les associations d'artistes.

- Télé-Québec en classe



- Intérim à la Direction générale des ventes, du financement et du marketing

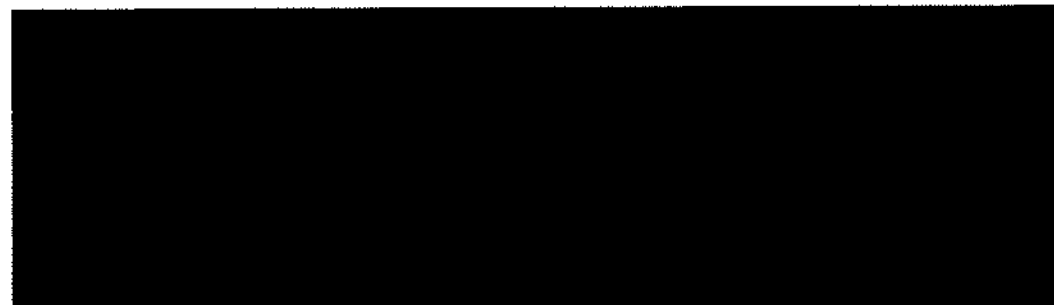


5. POUR ADOPTION

5.1 Budget original 2014-2015

 , est invité à participer à ce point de l'ordre du jour.

 fait la présentation du document intitulé *Télé-Québec – Budget original 2014-2015*.





[redacted] rappelle qu'en vertu des nouvelles règles, le budget original sera publié dans le rapport annuel.

Plus particulièrement, le budget présente :

Revenus de subventions



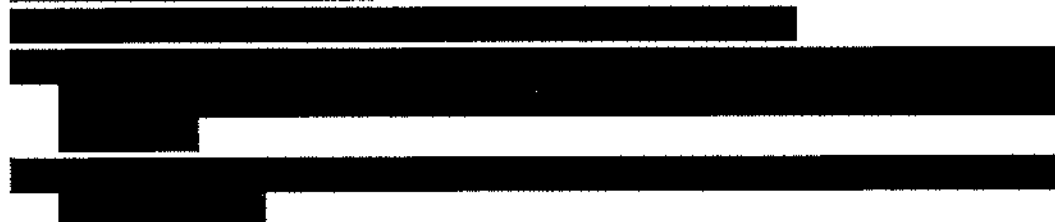
Revenus non dédiés



Revenus de location



Revenus de programmation



Dépenses



RÉSOLUTION NUMÉRO 2010

VU la recommandation [REDACTED] et du comité d'audit;

QUE soit adopté le budget original 2014-2015 de la Société de télédiffusion du Québec, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

[REDACTED]

[REDACTED]

Un document présentant le détail des dépenses par catégorie de projets dans le Plan triennal 2014-2017 a été fourni aux membres du conseil à titre d'information.

Le comité d'audit a pris connaissance du projet de budget en capital 2014-2015 et du plan triennal d'immobilisation 2014-2017 et en recommande l'adoption aux membres du conseil d'administration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2011

Concernant l'adoption du Budget en capital 2014-2015 de la Société et du Plan triennal d'immobilisations 2014-2017

VU la recommandation du comité d'audit;

Sur [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE soient adoptés le Budget en capital 2014-2015 de la Société de télédiffusion du Québec et le Plan triennal d'immobilisations 2014-2017, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.3 Planification, programmation, suivi et bilan en matière de ressources informationnelles

[REDACTED]

Le comité d'audit a pris connaissance de la planification, la programmation, le suivi et le bilan en matière de ressources informationnelles et en recommande l'adoption aux membres du conseil d'administration.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2012

Concernant la planification, la programmation, le suivi et le bilan en matière de ressources informationnelles

VU la recommandation [REDACTED]
[REDACTED]

Sur proposition de [REDACTED], appuyée [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE soit approuvé le plan de programmation annuelle 2014-2015 en matière de ressources informationnelles de la Société de télédiffusion du Québec, conformément à la *Loi sur la gouvernance et la gestion sur les ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, dont un exemplaire est porté en annexe à la présente résolution.

5.4 Modification du code publicitaire

En 2009, le CRTC a modifié le *Règlement de 1987 sur la télévision* en n'imposant plus de durée publicitaire aux télédiffuseurs en direct.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013

Concernant la modification du code publicitaire de la Société de télédiffusion du Québec

VU la recommandation de la présidente-directrice générale;

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE soit approuvé le code publicitaire de la Société de télédiffusion du Québec tel qu'annexé à la présente résolution et que celui-ci soit transmis au CRTC pour approbation.

5.5 Modification des règles de régie interne numéros 1 et 2 relatives à la gestion financière et à l'obtention de biens, de services et de travaux de construction

Ce point de l'ordre du jour est remis à une prochaine séance du conseil.

Renouvellement du contrat d'embauche [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014

Renouvellement du contrat d'embauche

VU la recommandation de [REDACTED] et du comité des ressources humaines;

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE soit autorisé le renouvellement de contrat [REDACTED], selon les termes et conditions en vigueur à Télé-Québec.

5.7 Régime d'emprunts au 31 octobre 2015

Télé-Québec a reçu l'autorisation de procéder à l'adoption d'une résolution pour un régime d'emprunts valide jusqu'au 31 octobre 2015.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2015

CONCERNANT l'institution d'un régime d'emprunts par la Société de télédiffusion du Québec, valide jusqu'au 31 octobre 2015, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 53 002 690 \$

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

1. **QUE** soit institué un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2015, permettant à la Société de télédiffusion du Québec d'emprunter à court terme ou marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 53 002 690 \$;

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6. POUR INFORMATION

6.1 Résultats d'écoute – été 2014

Les membres du conseil ont pris connaissance du document intitulé Résultats d'écoute – été 2014.

[REDACTED]

6.2 Revenus de publicité

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6.3 Présentation de la vidéo de lancement

[REDACTED] présente la vidéo de lancement de la programmation.

7. Divers

Aucun point n'est proposé.

8. Date de la prochaine réunion du conseil d'administration

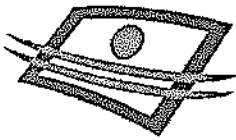
La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 28 novembre 2014.

9. Levée de la séance

Sur proposition [REDACTED], appuyée par monsieur [REDACTED], la séance est levée à 12 h 30.

[REDACTED]

[REDACTED]



Télé-Québec

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU JEUDI 5 FÉVRIER 2015
À 9 H 30
(Par voie de conférence téléphonique)**

PROCÈS-VERBAL

Présents :

[REDACTED]

Absences :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

1. Ouverture de la séance

La séance débute à 9 h 30.

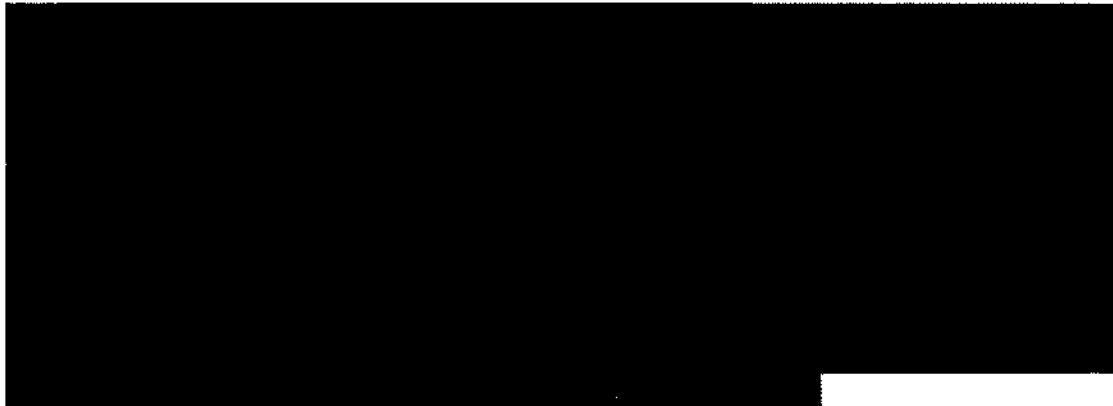
2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition [REDACTED], appuyée [REDACTED],
l'ordre du jour de la présente séance est adopté à l'unanimité.

3. POUR ADOPTION

3.1 Création de la Direction du financement et des relations d'affaires

[REDACTED]



RÉSOLUTION NUMÉRO 2026

Concernant la création de la Direction du financement et des relations d'affaires et le Service du financement et des relations d'affaires

VU la recommandation du comité des ressources humaines;

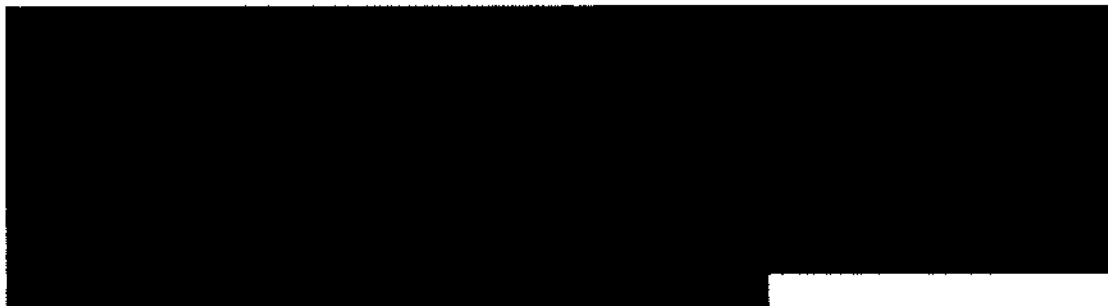
Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE la Direction des projets spéciaux et gestion des fonds soit remplacée par la Direction du financement et des relations d'affaires;

QUE le Service de l'administration des productions soit remplacé par le Service du financement et des relations d'affaires;

QUE soit adopté l'organigramme en annexe à la présente résolution.

3.2 Contrat de préachat de droits de diffusion et d'exploitation d'une série d'émission intitulée 125, Marie-Anne (3)



RÉSOLUTION NUMÉRO 2027

Concernant un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation de la série intitulée « 125, Marie-Anne (3) »

VU la recommandation de [REDACTED];

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE la Société de télédiffusion du Québec soit autorisée à conclure un contrat pour une licence de diffusion et d'exploitation [REDACTED]



4. Divers

Situation budgétaire 2015-2016



[REDACTED]

[REDACTED]

5. Date de la prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu à Montréal, le 20 mars 2015 à 9 h 30.

6. Levée de la séance

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par madame [REDACTED], la séance est levée à 10 h 10.

[REDACTED]

[REDACTED]



Télé-Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU MERCREDI 5 NOVEMBRE 2014
À 11 H 30
(par voie de conférence téléphonique)

PROCÈS-VERBAL

Présents :

[REDACTED]

Absentes :

[REDACTED]

[REDACTED]

1. Ouverture de la séance

La séance débute à 11 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition [REDACTED], appuyée par [REDACTED], l'ordre du jour de la présente séance est adopté à l'unanimité.

3. Contrats à la direction générale

3.1 Contrat de [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2016

Concernant l'amendement au contrat d'embauche [REDACTED]

VU la recommandation [REDACTED] et du comité des ressources humaines;

Sur proposition [REDACTED], appuyée par [REDACTED]
[REDACTED], il est résolu :

QUE soit approuvé l'amendement proposé au contrat [REDACTED]
[REDACTED]

9. [REDACTED]
[REDACTED]

3.2 Création du poste de directeur du développement de projets pédagogiques

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2017

Concernant la création d'une Direction du développement de projets pédagogiques à Télé-Québec

VU la recommandation unanime du comité des ressources humaines;

Sur proposition [REDACTED], appuyée [REDACTED],
[REDACTED], il est résolu :

QUE soit approuvée la création d'une Direction du développement de projets pédagogiques à Télé-Québec avec les mêmes pouvoirs d'autorisation prévus dans la règle de régie interne numéro 1 sur la gestion financière, pour une direction;

QUE soit approuvée la nomination de [REDACTED] au poste de directeur du développement de projets pédagogiques à compter du 1^{er} novembre 2014 [REDACTED];

QUE soit adopté l'organigramme tel que modifié dont copie est portée en annexe à la présente résolution.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

4. Divers

Aucun élément n'a été discuté à ce point.

5. Date, lieu et heure de la prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le 28 novembre 2014 à 9 h 30.

6. Levée de la séance

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED],
la séance est levée à 10 h 30.

[REDACTED]

[REDACTED]



Télé-Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU JEUDI 7 MAI 2015
À 10 H
(Par voie de conférence téléphonique)

PROCÈS-VERBAL

Présents :

[REDACTED]

Absents :

[REDACTED]

[REDACTED]

Ouverture de la séance

La séance débute à 10 h.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par madame [REDACTED],
l'ordre du jour de la présente séance est adopté à l'unanimité.

2. POUR ADOPTION

2.1 Nomination de la directrice générale des médias numériques

[REDACTED]

RÉSOLUTION NUMÉRO 2039

Concernant la nomination de [REDACTED] au poste de directrice générale des médias numériques

VU la recommandation [REDACTED] et du comité des ressources humaines;

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE soit confirmée la nomination de [REDACTED] au poste de directrice générale des médias numériques, [REDACTED] selon les termes et conditions en vigueur à Télé-Québec.

2.2 Prolongation du contrat de la directrice générale des ventes, du financement et du marketing

RÉSOLUTION NUMÉRO 2040

Concernant la prolongation du contrat de la directrice générale des ventes, du financement et du marketing

VU la recommandation de [REDACTED];

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], il est résolu :

QUE soit confirmée la prolongation du contrat de la directrice générale des ventes, du financement et du marketing, [REDACTED], selon les termes et conditions en vigueur à Télé-Québec.

4. Divers

Recrutement au poste de président-directeur général

[REDACTED]

[REDACTED]

5. Date de la prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu à Montréal, le 19 juin 2015 à 9 h 30.

6. Levée de la séance

Sur proposition de [REDACTED], appuyée par [REDACTED], la séance est levée à 10 h 25.

[REDACTED]

[REDACTED]